



Extrait du registre des délibérations Réunion du 9 janvier 2014

Membres élus : 5
En activité : 5
Membres présents : 5
Membres ayant donné procuration : 0
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 0

L'an deux mille quatorze, le neuf janvier à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, conformément aux statuts, les membres du Conseil d'Administration de la régie personnalisée Le Gueulard + en mairie de Nilvange, sur convocation du doyen d'âge, Monsieur René GORI, adressée le 19 décembre 2013.

Etaient présents :

Elu communautaire : M. René GORI
Elue communautaire : Mme Karima MOUMENE
Elue communautaire : Mme Béatrice FICARRA
Personne qualifiée : M. Pascal MADELAINE
Personne qualifiée : M. Christian SCHOTT



N° 2014-06

OBJET : CREATIONS DE POSTES

A l'occasion du vote du budget de la régie personnalisée Le Gueulard +, le Conseil d'Administration a acté la création de postes.

En effet, il s'avère nécessaire de recruter :

- 1 directeur(trice) d'établissement culturel, en charge de l'élaboration de la politique générale et de la direction de l'établissement, de la programmation artistique, de la gestion administrative et financière, de la direction des ressources humaines et des productions ;
- 1 comptable, en charge de l'exécution budgétaire comptable et de l'administration ;
- 1 responsable de formation, en charge de la ressource et des accompagnements ;
- 1 responsable de l'action culturelle et du secteur de l'information, en charge du développement des publics ;
- 1 attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles, en charge du centre de ressource, du pôle associatif et des studios de répétition ;

- 1 régisseur(se) général(e), en charge de la régie technique et logistique de la programmation, de la maintenance des équipements scéniques et des activités liées au bâtiment.

Après avoir entendu l'exposé de M. René GORI, Président, le Conseil
d'Administration, à l'unanimité,

APPROUVE les créations de postes telles que définies ci-dessus.

MANDATE le directeur de la régie personnalisée Le Gueulard + à recruter le personnel nécessaire dans la limite des inscriptions budgétaires.

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération sera affiché
à l'hôtel de communauté de HAYANGE (siège de Le Gueulard +)
Hayange, le 09 janvier 2014
Le Président,



René GORI

